


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**

| Section 1. Identification   |   |                   |
|---|---|-------------------|
| Identificateur de produit   | MC Crystal Méthanol   |                   |
| Autres moyens d'identification  | Aucun   |                   |
| Usage recommandé et restrictions d'utilisation  | Solvant   |                   |
| Identificateur du fournisseur initial   | MC Crystal Distribution, 11 000 Sherbrooke Est, Suite B-20, Montréal-Est QC H1B 5W1<br>Téléphone : 514-640-1929   1-866-840-1929<br>Courriel : <a href="mailto:info@mc-crystal.com">info@mc-crystal.com</a> Internet : <a href="http://mc-crystal.com">mc-crystal.com</a> |                   |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation  | Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666  |                   |
| Section 2. Identification des dangers   |   |                   |
| <b>Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)</b>   |   |                   |
| Liquides inflammables (Catégorie 2)<br>Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 3)<br>Irritation cutanée (Catégorie 3)<br>Irritation oculaire (Catégorie 2A)<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3 & 1), Système nerveux central & Organes   |   |                   |
| <b>Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)</b>   |   |                   |
|    |   |                   |
| Danger<br>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H301 Toxique en cas d'ingestion.<br>H316 Provoque une légère irritation cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.<br>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. P242 Utiliser du matériel antidéflagrant. P243 Prendre des mesures contre les décharges statiques. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. P330 Rincer la bouche. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction. P403 + P233 + P235 Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale. |   |                   |
| Autres dangers connus   | Aucun   |                   |
| Section 3. Composition/information sur les ingrédients  |   |                   |
| Dénomination chimique (nom commun/synonymes)  | Numéro CAS ou autre   | Concentration (%) |
| Méthanol  | 67-56-1   | 90-100 %          |
| Section 4. Premiers soins   |   |                   |
| <b>Inhalation</b>   | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.                                   |                   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Voie orale</b>   | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. |
| <b>Voie cutanée</b>   | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (5-10 minutes).  |
| <b>Voie oculaire</b>  | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.   |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)</b>      | Toxique en cas d'ingestion.   |
| <b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b> | Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.   |

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

#### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges statiques. Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

#### Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 67-56-1 – ACGIH – TLV-TWA 200 ppm & TLV-STEL 250 ppm & PEL-TWA 200 ppm.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

#### Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |                |                  |   |                               |
|--|----------------|------------------|---|-------------------------------|
| <b>Apparence, état physique/couleur</b>                                    |                | Liquide incolore | <b>Tension de vapeur</b>                    | 96 mm Hg @ 20°C               |
| <b>Odeur</b>   | Alcool         |                  | <b>Densité de vapeur</b>                    | Plus lourde que l'air         |
| <b>Seuil olfactif</b>  | Non disponible |                  | <b>Densité relative</b>                     | 0,794 @ 20°C                  |
| <b>pH</b>  | Non disponible |                  | <b>Solubilité</b>                           | Soluble                       |
| <b>Point de fusion/congélation</b>   | Non disponible |                  | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Non disponible                |
| <b>Point initial/domaine d'ébullition</b>                                  | 64,5°C         |                  | <b>Température d'auto-inflammation</b>      | 385°C                         |
| <b>Point d'éclair</b>  | 9,7°C          |                  | <b>Température de décomposition</b>         | Non disponible                |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Non disponible |                  | <b>Viscosité</b>                            | < 5 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                     | Non disponible |                  | <b>COV</b>                                  | Non disponible                |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité</b> | 6,0 % – 36,5 % |                  | <b>Autre</b>                                | Aucune connue                 |

### Section 10. Stabilité et réactivité

#### Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

#### Risque de réactions dangereuses

Accumulation de vapeurs inflammables/explosives.

#### Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les décharges statiques.

#### Matériaux incompatibles

Matières comburantes; acides; etc.

|   |  |
|---|--|
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  |  |
| Aucun connu   |  |
| <b>Section 11. Données toxicologiques</b>   |  |
| <b>Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)</b>   |  |
| Toxique en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une légère irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes.   |  |
| <b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>  |  |
| Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...  |  |
| <b>Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)</b>   |  |
| Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Système nerveux central & poumons, foie et reins; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Peu probable mais possible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible. |  |
| <b>Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL<sub>50</sub> &amp; CL<sub>50</sub>)</b>  |  |
| CAS 67-56-1 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 1187 mg/kg; CL <sub>50</sub> Inhalation - Rat - 4 h – 128 mg/l; DL <sub>50</sub> Dermal – Lapin - 17100 mg/kg<br>ETA non disponible dans ce document.   |  |
| <b>Section 12. Données écologiques</b>  |  |
| <b>Écotoxicité (données aquatique et terrestre)</b>   | Toxicité pour les poissons CL <sub>50</sub> - Lepomis macrochirus (crapet) 15400 mg/l 96 h; Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CL <sub>50</sub> - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 10000 mg/l 48 h; Immobilisation EC50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 6851 mg/l 24 h<br>Toxicité pour les algues: EC50 - Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) - 22000 mg/l - 96 h |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>Potential de bioaccumulation</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>Autres effets nocifs</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>Section 13. Données sur l'élimination</b>  |  |
| <b>Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés</b>  |  |
| Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.  |  |
| <b>Section 14. Informations relatives au transport</b>  |  |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD</b>   |  |
| UN1230; METHANOL; CLASSE 3(6.1); GE II  |  |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)</b>   |  |
| UN1230; METHANOL; CLASS 3(6.1); PG II   |  |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)</b>  |  |
| UN1230; METHANOL; CLASS 3(6.1); PG II   |  |
| <b>Précautions spéciales (transport/déplacement)</b>  | Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.  |
| <b>Dangers environnementaux (IMDG ou autre)</b>   | Aucun  |
| <b>Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)</b>  | Possible   |
| <b>Section 15. Informations sur la réglementation</b>   |  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé</b>              | Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD). |
| <b>Réglementation, canadienne relative à l'environnement</b>               | Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)  |
| <b>Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement</b> |  |
| Aucune   |  |

| <b>Section 16. Autres informations</b>  |  |
|---|--|
| <b>Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité</b>   | Le 22 janvier 2016 version 1 (par NSS ENTREPRISE INC)  |
| <b>Références</b>   | Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS. |
| <b>Abréviations</b>   |  |
| ACGIH   | American Conference of Governmental Industrial Hygienists  |
| CAS   | Chemical Abstract Service  |
| CL  | Concentration létale   |
| DL  | Dose létale  |
| ETA   | Estimation de la toxicité aiguë  |
| IARC  | International Agency for Research on Cancer  |
| IATA  | International Air Transport Association  |
| IMDG  | International Maritime Dangerous Goods Code  |
| LIS   | Liste intérieure des substances (DSL)  |
| NIOSH   | National Institute for Occupational Safety and Health  |
| NTP   | National Toxicology Program (U.S.A.)   |
| OSHA  | Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)   |
| PEL   | Permissible Exposure Limit   |
| SIMDUT  | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  |
| STEL  | Short-term Exposure Limit  |
| TLV   | Threshold Limit Value  |
| TMD   | Transport de marchandises dangereuses au Canada  |
| TSCA  | Toxic Substances Control Act   |
| TWA   | Time Weighted Average  |
| <p>Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.</p> |  |